

L'information documentaire peut-elle se mettre au diapason de l'âge du laser ?

Daniel Reicher

Volume 22, Number 3, September 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055312ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055312ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Reicher, D. (1976). L'information documentaire peut-elle se mettre au diapason de l'âge du laser ? *Documentation et bibliothèques*, 22(3), 107–112.
<https://doi.org/10.7202/1055312ar>

Article abstract

Information science specialists are aware that the individualism of libraries harms the bibliographical services to which the citizens are entitled. The time lag between the production of the information and its acquisition is underlined. Three solutions are examined to determine the degree of interaction that they demand of libraries, only to arrive at the conclusion that a rationalization of the bibliographic inheritance directed by the state is unavoidable.

L'information documentaire peut-elle se mettre au diapason de l'âge du laser?

Daniel Reicher
Président de l'ASTED

Les spécialistes de l'information documentaire sont conscients du fait que l'individualisme des bibliothèques nuit aux services bibliographiques que les citoyens sont en droit d'exiger. L'écart entre la production de l'information et l'acquisition de la documentation est souligné. Trois solutions sont examinées quant au degré d'inter-action qu'elles imposent aux bibliothèques, pour aboutir à la conclusion qu'une rationalisation du patrimoine bibliographique, dirigée par l'État, est inéluctable.

Information science specialists are aware that the individualism of libraries harms the bibliographical services to which the citizens are entitled. The time lag between the production of the information and its acquisition is underlined. Three solutions are examined to determine the degree of interaction that they demand of libraries, only to arrive at the conclusion that a rationalization of the bibliographic inheritance directed by the state is unavoidable.

Los especialistas de información documentario están conscientes que los servicios bibliográficos, los cuales tienen derecho de pedir los ciudadanos, están perjudicados por el individualismo de las bibliotecas. Está subrayada la distancia que separa la producción de la información y la adquisición de la documentación. Se examinan tres soluciones para saber el grado de inter-acción que imponen a las bibliotecas, para llegar a la conclusión que una racionalización del patrimonio bibliográfico, dirigido por el Estado, está obligatorio.

Le thème de notre congrès de 1976 «Coopération, coordination, rationalisation, un impératif» illustre implicitement les conséquences de l'explosion documentaire qui n'est pas un mythe créé par un administrateur de bibliothèque en mal d'argument pour échapper à une coupure de budget.

Selon Anderla¹, la quantité d'information qui est produite actuellement dans le monde augmente à un rythme qui la fait doubler tous les cinq ans, c'est-à-dire que, de 1970 à 1985, elle aura augmenté de *six cents pour cent*. La signification de ce nombre sera sans doute plus facile à saisir si l'on se souvient du taux d'inflation du coût de la vie que nous subissons l'an passé. Les deux nombres sont du même ordre de grandeur: 13% pour le coût de la vie, 14% pour l'information. Si l'inflation monétaire fut jugée accablante, l'inflation documentaire

1. Georges Anderla, *L'information en 1985*; une étude prévisionnelle des besoins et des ressources, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1973, p. 65.

doit être tout aussi difficile à supporter dans le même contexte économique.

D'où provient cette avalanche d'information? Sans doute de l'augmentation du nombre des savants (car, paraît-il, il y en a plus de vivants actuellement qu'il n'y en a jamais eu depuis le début de la civilisation), mais aussi de l'augmentation du nombre et de la capacité des ordinateurs qui permettent d'interpréter des données à une vitesse toujours plus grande et à un coût par unité toujours moindre, ce qui permet de créer une abondance d'information qui devient finalement de la documentation.

Avant d'essayer de déterminer quel cheminement pourrait nous apporter la solution de notre problème d'inflation documentaire, il est utile de préciser notre terminologie. Pour les besoins de notre argumentation, nous ferons une distinction nette entre le mot *information* et le mot *documentation*, bien qu'ils soient vaguement synonymes dans le langage quotidien. Documentation désignera l'information qui a été enregistrée sur un support quelconque et qui est ré-utilisable.

Si l'information croît au taux composé de 14% chaque année, son enregistrement n'est pas capable de suivre le même rythme pour des raisons économiques. Le nombre de monographies, par exemple, croissait au rythme de 5% vers 1970, mais il décroît depuis 1974. Cet écart entre les rythmes de croissance nous permet de saisir la nature du problème auquel doit faire face le bibliothécaire (au sens très large du mot) qui joue le rôle d'intermédiaire entre l'information et son utilisateur potentiel. Alors que dans le passé, documentation et information étaient quantitativement proches l'une de l'autre, la brèche s'élargit maintenant de façon considérable.

On peut se demander si cette brèche n'explique pas, du moins en partie, le manque de communication dont les utilisateurs des bibliothèques se plaignent de plus en plus amèrement. L'Université Harvard, par exemple, constate que sa bibliothèque, pourtant bien riche, satisfait moins bien aujourd'hui ses chercheurs qu'elle ne le faisait il y a 50 ans avec une collection dix fois moindre. D'autre part, le bibliothécaire qui pouvait autrefois se permettre de n'acheter que des publications commerciales doit maintenant de plus en plus souvent obtenir de l'information directement à la source s'il veut garder un caractère d'actualité à la documentation qu'il met à la disposition des utilisateurs. Or, le coût du processus d'acquisition augmente considérablement quand il faut retracer l'origine de chaque information pour l'obtenir sous forme de document. Nous avons plus tôt fait allusion aux raisons économiques qui restreignent le rythme de publication de la documentation. Il est évident que ces mêmes contraintes empêchent le bibliothécaire de se procurer toute la documentation existante, c'est-à-dire que le fossé entre l'information existante et la documentation effectivement mise à la disposition des utilisateurs devient encore plus inquiétant.

À ce point de notre exposé, il est nécessaire de rassembler les éléments du problème:

1. L'information se crée rapidement et à un coût relativement bas.
2. La documentation ne se publie que lentement et à grand coût.
3. L'acquisition de la documentation ne se fait qu'avec difficulté et à des coûts encore plus grands.
4. Bien que l'information soit abondante, la transmission de la

documentation aux utilisateurs devient de plus en plus médiocre.

L'examen de ces quelques faits suggère une solution qui semble évidente. Pour satisfaire les chercheurs, le bibliothécaire devrait utiliser les mêmes méthodes que ceux qui produisent l'information. Pourquoi ne le fait-il pas? Comme vous le dira sans même hésiter n'importe quel utilisateur des bibliothèques, est-ce vraiment parce que le bibliothécaire est conservateur, voire même réactionnaire? Cette explication est, de toute évidence, tellement subjective qu'elle n'explique rien; elle exige, toutefois, une réfutation car elle nous cause le plus grand tort, comme on peut en juger par le ton du Livre vert publié en mai 1976 par le Ministre des Affaires culturelles du Québec.

S'il est vrai que le bibliothécaire n'est pas hardi dans ses méthodes de travail, il faut encore se demander si cette léthargie ne tient qu'à sa personnalité, car il faudrait alors songer à le remplacer par un autre type de professionnel; cette attitude ne provient-elle pas plutôt du fait qu'il constate le peu de priorité que la société accorde à la documentation par opposition à l'intérêt qu'elle accorde à l'information? On peut effectivement retracer des exemples de services d'acquisition de l'information, extrêmement bien outillés, dans le monde. Si la documentation sur le sujet est plutôt difficile à recueillir, étant donné la nature de ces services, le New York Times révélait toutefois en mai 1976 que la Central Intelligence Agency possédait des ordinateurs qui sont en avance de deux générations sur ceux qu'on retrouve dans le commerce, c'est-à-dire qu'il s'agit probablement d'une cinquième génération par rapport à la troisième que nous connaissons bien.

À force de subir ces reproches d'immobilisme, le bibliothécaire finit par y croire lui-même car le chercheur, mécontent de son peu de succès à obtenir de l'information, étaye ses reproches subjectifs de constatations plus ou moins bien fondées. Tout d'abord, le chercheur remarque que le budget des bibliothèques affiche une disproportion inquiétante entre le montant dépensé pour acquérir de la documentation et les salaires utilisés pour la conserver, la traiter et l'exploiter. Si l'on dépense actuellement 20% du budget total de la bibliothèque pour l'achat de la documentation alors qu'on en dépensait 50% il y a une quinzaine d'années, il est tentant de prédire que d'ici dix ans le budget d'acquisition approchera de zéro.

Craignant que la rupture entre l'information et la documentation ne soit consommée, le chercheur décèle à juste titre une absurdité inacceptable dans cette prédiction. S'il a l'autorité ou le prestige pour le faire, il ne manquera d'ailleurs pas de prodiguer au bibliothécaire de sages conseils, dont l'application des principes coopératifs. Quand il devient évident qu'une bibliothèque ne peut plus subvenir à tous les besoins d'un utilisateur, il est naturel de songer à partager les responsabilités, en établissant, par exemple, un réseau intégré de documentation.

Cette approche est logique et mérite qu'on l'examine avec soin car elle semble offrir une solution facile au problème causé par l'explosion de l'information. En effet, la coopération peut s'appliquer à toutes les activités de la bibliothèque. On peut notamment centraliser le processus d'acquisition de la documentation. Il paraît évident que le fait d'obtenir simultanément plusieurs exemplaires d'un document serait plus économique que de les acquérir l'un après l'autre. On risque pourtant de se heurter à quelques obstacles qui ne sont pas toujours évidents. L'acquisition de documents assez en demande pour faire l'objet d'achats multiples est une opération relativement simple grâce à l'existence des librairies, mais il est douteux qu'il y ait une différence

sensible du prix unitaire entre l'achat de 20 ou même 50 exemplaires individuels et l'achat d'un lot d'exemplaires à distribuer par la suite. Quant aux documents moins demandés, le taux de duplication entre les bibliothèques semble être relativement bas au point que l'acquisition coopérative en devient illusoire. Selon Forget², un taux de duplication de l'ordre de 1.6 exemplaire par titre avait été calculé en 1973 pour les bibliothèques universitaires québécoises. Ajoutons qu'en 1973 aussi les bibliothèques gouvernementales ontariennes³ affirmaient que leur taux de duplication était quasi nul, donc que l'achat coopératif serait nuisible dans leur mode de fonctionnement. Comment réconcilier ces affirmations avec nos intuitions? La coopération en matière d'acquisition serait-elle illusoire?

Elle est effectivement illusoire parce qu'elle ne fait qu'effleurer le problème sans le résoudre. Ce qui est indispensable, c'est de franchir une étape de plus pour aboutir à la coordination de l'acquisition de la documentation, c'est-à-dire à l'achat d'exemplaires uniques qui seraient répartis par sujets entre les diverses bibliothèques participant à un réseau et qui possèdent, bien entendu, un système d'accès très efficace pour l'utilisateur de la documentation. Quelques tentatives de coordination sont actuellement en cours, mais il est encore trop tôt pour pouvoir juger de leur succès. Il faut souligner, en outre, que tout espoir de coopération, sans coordination stricte, au plan de l'acquisition de documents hors commerce aboutirait à une expérience hallucinante par sa complexité; pourtant nous avons déjà noté au passage l'importance croissante de ce type de documents.

Tentons d'imaginer ce que la coordination aurait comme conséquence pour les bibliothèques dans le domaine de l'acquisition. Le processus d'analyse de la documentation devra tout d'abord être raffiné considérablement car ni le bibliothécaire ni l'utilisateur ne pourra voir tous les documents auquel il aurait théoriquement accès. Sans même aborder l'épineuse question de l'accélération du traitement de la documentation, il faut se rendre compte que l'utilisateur tolérerait alors encore moins que maintenant une analyse superficielle de la documentation. En effet, l'information tend à se spécialiser au point d'en devenir ponctuelle. Une analyse limitée à un très petit nombre de vedettes-matière serait donc beaucoup trop grossière et noierait le chercheur sous un flot d'information non pertinente. La pléthore serait aussi nuisible au chercheur que la disette, d'autant plus que l'abondance ira s'accroissant avec le temps.

Pour que l'accès intellectuel à l'information sorte du royaume de l'utopie, il semble donc essentiel que l'analyse documentaire soit accompagnée d'un élagage, sous forme d'évaluation, de l'information. Que ces critères d'évaluation soient mécaniques, par exemple chronologiques, ou subjectifs, c'est un point qui reste à débattre mais qui dépasse le cadre de cet exposé. Cependant, il devient de plus en plus évident que le chercheur devra être exposé à l'information qui aura la plus grande probabilité de lui être acceptable ou utile. Sans prétendre que la tâche serait simple, il faut se demander à quoi servirait l'utilisation d'équipement qui fonctionne à la nanoseconde si tout ce qu'on essaie de lui faire faire c'est du travail ultra-rapide de dactylographie.

Outre cette question d'accès intellectuel à l'information, nous devons nous préoccuper de l'accès physique à la documentation. Avec une

2. Centrale de catalogage, *Rapport d'étape et recommandations du Groupe de travail ad hoc*, présenté au CESIGU, Québec, 26 mars 1973, p. 17.

3. Ontario Government Librarians' Council, *Library Services in the Ontario Government: To-day and Tomorrow*, Toronto, February 6, 1973, p. 6.

politique de documents acquis en exemplaires généralement uniques, il est bien certain que le patrimoine bibliographique québécois devra être ouvert à tous les citoyens, sinon l'idée de la coopération et de la coordination sombrera dans le chaos. Pour le chercheur sérieux, cette double question d'accès est essentielle au point qu'il est prêt à payer pour un bon service d'information plutôt que de devoir se contenter d'un service gratuit mais médiocre. Si l'on met de côté les déclarations de principe émouvantes mais creuses, quelle est la situation réelle?

La possession de l'information est une source de puissance et de prestige que la bibliothèque, et surtout l'institution dont elle relève, refuse encore d'abandonner sans regret. En effet, l'utilisateur semble satisfait psychologiquement de savoir que la documentation à laquelle il a accès lui appartient d'une certaine manière, car il pense qu'il n'aura de compte à rendre à personne pour l'utiliser. Si l'information doit provenir d'une autre bibliothèque, l'emprunt devient de plus en plus aléatoire car on semble confondre coopération et charité. L'idée que toute la population a le droit d'utiliser le patrimoine bibliographique n'a pas encore fait beaucoup de chemin et, à en juger par les entraves budgétaires dont on accable le prêt entre bibliothèques, l'idée est même en train de régresser.

En résumé, la coopération et la coordination étant volontaires, elles ne changeraient pas grand-chose à la situation actuelle parce que les ententes peuvent être dénoncées à tout moment. La condition *sine qua non* d'une coordination efficace serait l'abandon plus ou moins complet de l'autonomie d'action de chaque bibliothèque et, par conséquent, du droit de regard pour l'institution dont elle dépend. Nous examinons donc un processus quasiment irréversible que nous appellerons *rationalisation*.

La réaction première du bibliothécaire face à l'idée de la rationalisation risque généralement d'en être une de méfiance profonde, aggravée par la résistance budgétaire de l'institution. Si nous revenons à la question de l'acquisition de la documentation, il faut bien se rendre compte que le fait de renoncer à l'achat d'un document a pour conséquence pratique l'abandon de tout espoir de l'obtenir à l'avenir, advenant une mésentente entre les institutions dont les bibliothèques ont rationalisé leurs achats. Dans un tel cas, la situation bibliographique serait catastrophique, et cela d'autant plus que la période de rationalisation aura été plus prolongée. Il serait dangereux de croire qu'il s'agit là d'événements improbables, car il suffit de constater les ruptures diplomatiques entre universités québécoises, les relations glaciales entre universités ontariennes et les réticences politiques entre les bibliothèques publiques de l'île de Montréal pour envisager une telle éventualité. En plus de maintenir de bonnes relations d'accessibilité, chaque participant au programme de rationalisation doit faire sa part et continuer à la faire car toute faiblesse dans un maillon du réseau documentaire nuit à tous les participants au lieu de n'affecter qu'une bibliothèque isolée comme à présent. Raison de plus pour que les conflits surgissent.

Nous ne reprendrons pas notre argumentation en ce qui a trait aux autres services de la bibliothèque. Toutefois, un rapide coup d'œil sur l'exploitation de la documentation rendra plus évidente encore la nécessité de la rationalisation. Bien que le chercheur patient accepte de fouiller électroniquement dans une série de banques de données, puisque cela vaut mieux que de feuilleter manuellement des centaines de volumes imprimés, il serait certainement plus heureux de concentrer sa recherche en une seule opération. Il va de soi que la rationalisation n'exige pas de moyens techniques ni de mécanismes contractuels qui dépassent le domaine du réalisable, mais leur envergure rend sceptique le bibliothécaire qui ne parvient pas à obtenir les moyens pour fournir

ne serait-ce qu'un service traditionnel acceptable. C'est qu'il faudrait éviter de se bercer d'illusion. Un réseau documentaire rationalisé fournira des services très supérieurs aux services actuels à un *coût par unité* très raisonnable, mais à un *coût global* qui risque d'être considérable si l'on s'entête à calquer en automatisation l'esprit de clocher contemporain.

Si l'on veut aboutir à un service efficace par sa qualité et son économie, on devra explorer un sentier qui mènera finalement à une régie publique ou para-publique semblable aux grands réseaux de distribution de l'électricité ou de la télévision. Nous explorons donc une voie où la rationalisation est inéluctable.

Si l'information documentaire doit devenir accessible à toute personne intéressée, nous répétons qu'il faudra bien créer un outil qui soit en mesure d'absorber, de traiter et de diffuser l'information au rythme de sa création. On aura beau se dire *in petto* que l'on ne vivra pas assez longtemps pour voir un tel réseau en opération, ce ne sera pas une excuse pour ne pas mettre en branle le programme qui aboutira à un tel service efficace d'information documentaire. Les méthodes qu'emploie actuellement la bibliothéconomie sont perfectibles, mais il est douteux qu'elles puissent être suffisamment améliorées pour devenir satisfaisantes.

La coopération est un palliatif peu efficace parce que non contraignant; la coordination, qui n'existe que de façon sporadique, ne sera qu'un outil désuet quand elle parviendra à s'implanter. Seule une régie rationalisée par l'État permettra à chaque utilisateur de satisfaire sa curiosité intellectuelle en évitant les écueils actuels et l'inégalité de l'accessibilité. De plus, l'utilisateur appréciera pouvoir acquérir plus d'autonomie d'action puisqu'il ne dépendra plus d'une bibliothèque en particulier pour ses besoins bibliographiques.